



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0476**

commune (s) : Lyon

objet : Bâtiments de la Communauté urbaine - Prestations de nettoyage - Lot n° 1 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la propreté - Lot n° 2 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la voirie - Lot n° 3 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de l'eau - Lot n° 4 : nettoyage du bâtiment de l'hôtel de Communauté et de ses annexes - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0476**

commune (s) : Lyon

objet : **Bâtiments de la Communauté urbaine - Prestations de nettoyage - Lot n° 1 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la propreté - Lot n° 2 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la voirie - Lot n° 3 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de l'eau - Lot n° 4 : nettoyage du bâtiment de l'hôtel de Communauté et de ses annexes - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0239 du 8 septembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché pour des prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté urbaine : pour le lot n° 1 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la propreté ; le lot n° 2 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la voirie ; le lot n° 3 : nettoyage des bâtiments affectés à la direction de l'eau ; et le lot n° 4 : nettoyage du bâtiment de l'hôtel de Communauté et de ses annexes.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 7 novembre 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible trois fois une année) :

- lot n° 1, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la propreté : entreprise Solonet pour un montant global minimum de 1 196 000 € HT, soit 1 430 416 € TTC et maximum de 2 392 000 € HT, soit 2 860 832 € TTC,

- lot n° 2, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la voirie : entreprise MJCM pour un montant global minimum de 684 000 € HT, soit 818 064 € TTC et maximum de 1 368 000 € HT, soit 1 636 128 € TTC,

- lot n° 3, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de l'eau : entreprise Sud-Est nettoyage pour un montant global minimum de 464 000 € HT, soit 554 944 € TTC et maximum de 928 000 € HT, soit 1 109 888 € TTC,

- lot n° 4, nettoyage du bâtiment de l'hôtel de Communauté et ses annexes : entreprise Isor pour un montant global minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, pour des prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté urbaine, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la propreté : entreprise Solonet pour un montant global minimum de 1 430 416 € TTC et maximum de 2 860 832 € TTC,

- lot n° 2, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de la voirie : entreprise MJCM pour un montant global minimum de 818 064 € TTC et maximum de 1 636 128 € TTC,

- lot n° 3, nettoyage des bâtiments affectés à la direction de l'eau : entreprise Sud-Est nettoyage pour un montant global minimum de 554 944 € TTC et maximum de 1 109 888 € TTC,

- lot n° 4, nettoyage du bâtiment de l'hôtel de Communauté et ses annexes : entreprise Isor pour un montant global minimum de 1 196 000 € TTC et maximum de 2 392 000 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal et aux budgets annexes de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.